



# Conditions Générales d'Utilisation et de Vente

Vous trouverez ci-dessous nos Conditions générales de vente et nos Conditions générales d'utilisation, qui forment le Contrat ensemble avec le Bon de Commande tel que défini dans les Conditions générales de vente (CGV). Le Contrat définit les modalités d'utilisation de nos Services et les obligations respectives des Parties. En cas de contradiction entre le Bon de Commande et les présentes Conditions générales, le Bon de Commande prévaut.

# Conditions générales d'Utilisation

Bonjour et bienvenue sur Doctrine.fr, plateforme d'information juridique qui utilise l'intelligence artificielle pour rendre l'information juridique plus accessible, mieux organisée et plus pertinente.

Ce document (les « **CGU** ») est un contrat entre vous (« **vous** » et ses dérivés), visiteur du site accessible à l'URL <https://doctrine.fr> (le « **Site** »), et la société Doctrine, dont les détails figurent à l'article 1.

En naviguant sur le Site, vous êtes réputé avoir pris connaissance des CGU et les accepter sans réserve.

---

## 1. Signataire

Le Site est exploité par la société Forseti SAS, au capital de 8 532,79 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 820 867 877, dont le siège social est situé 190, rue Championnet, 75018 Paris (« **Doctrine** » ou « **nous** » et ses dérivés).

## 2. Navigation et Compte d'essai

**2.1.** Vous pouvez accéder gratuitement à toute page contenant des informations publiques du Site dont vous connaissez l'adresse URL ou vers laquelle un autre site (par exemple, un moteur de recherche) vous a redirigé(e). Pour des raisons de sécurité, nous sommes susceptibles de soumettre votre accès au site à un test préalable (« *captcha* ») et/ou de limiter le nombre de pages consultées par jour.

**2.2.** Afin de vous convaincre de la qualité de nos Services, tels que définis dans nos Conditions Générales de Vente [accessibles ici](#), vous pouvez créer gratuitement un compte



(un « **Compte** ») pour essayer les Services pendant une durée de sept (7) jours calendaires à compter de la création de ce Compte d'essai. Cet essai est non renouvelable et vous n'avez le droit de créer qu'un seul Compte d'essai. Afin de sécuriser la création de Comptes et nous assurer que les Comptes sont bien personnels, nominatifs et individuels, l'activation du Compte requiert la validation d'un numéro de téléphone portable et en cas de création suspecte de compte, la validation d'une adresse email. Vous vous engagez à utiliser votre Compte de manière exclusivement personnelle et à ne jamais permettre à un tiers de l'utiliser à votre place ou pour votre compte. Nous nous réservons le droit de supprimer tout Compte d'essai. Hors période d'essai, l'accès à nos Services est soumis à la souscription à un Abonnement (tel que défini à l'article 4 des CGV) sauf lorsque le contraire est spécifié dans nos CGV. Nous supprimons automatiquement les Comptes non activés au bout d'un mois et les Comptes inactifs au bout d'un an (pas d'accès au site ni de clic sur une newsletter).

### 3. Niveaux de service

**3.1.** Nous nous efforçons, sur la base d'une obligation de moyens, de maintenir en permanence l'accès au Site et nous nous engageons à procéder régulièrement à des contrôles afin de vérifier son fonctionnement et son accessibilité. À ce titre, il est possible que l'accès au Site soit momentanément suspendu à des fins de maintenance. Nous faisons notre maximum pour vous informer de ces périodes de maintenance et limiter votre gêne en les prévoyant autant que possible à des horaires de faible utilisation. Nous ne pouvons être tenus responsables des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès au Site qui auraient pour origine des circonstances extérieures, notamment des perturbations des réseaux de télécommunication ou des défauts de nos prestataires d'hébergement. Nous nous engageons à mettre en œuvre nos meilleurs moyens pour assurer la fiabilité et la rapidité de mise en ligne des données que nous diffusons.

**3.2.** L'utilisation optimale des Services requiert l'utilisation d'un navigateur web récent et régulièrement mis à jour. Il appartient à l'Utilisateur de s'assurer que sa configuration informatique est compatible avec le Site. Nous ne saurions être tenus responsables d'un défaut d'accessibilité ou d'une dégradation de l'expérience utilisateur liés à l'utilisation d'une version de navigateur obsolète ou non supportée. Vous trouverez la configuration minimale requise pour accéder à votre compte Doctrine au lien suivant : <https://helpdoctrine.fr/fr/articles/13428211-quels-sont-les-navigateurs-pris-en-charge>.

**3.3.** La disponibilité de service est calculée mensuellement comme suit. Les requêtes HTTP reçues par nos serveurs sont classées en deux catégories :

- Requêtes traitées avec succès : toutes les requêtes avec un statut HTTP inférieur strictement à 500. Cela inclut donc les statuts HTTP 200 mais aussi les 404 et 403 par exemple.



- Requêtes ayant retourné une erreur « serveur » : toutes les requêtes avec un statut HTTP supérieur ou égal à 500. Elles correspondent à des défaillances dans nos serveurs ou notre application.

La disponibilité du service est calculée comme le rapport entre le nombre de requêtes traitées avec succès et le nombre total de requêtes (Requêtes traitées avec succès et Requêtes ayant retourné une erreur « serveur »). Le calcul est effectué mensuellement.

Doctrine se fixe comme objectif une disponibilité de service de 99,99 % selon la définition ci-dessus. Cet objectif est indicatif et ne constitue en aucun cas une obligation de résultat, en conséquence de quoi aucune action en responsabilité ne pourra être intentée pour défaut de réalisation de cet objectif. En tout état de cause, la disponibilité de notre service dépend de la disponibilité des services de notre prestataire d'hébergement, AWS, dont le contrat de niveau de service est disponible à l'adresse suivante : <https://aws.amazon.com/fr/legal/service-level-agreements/>. Afin d'atteindre cet objectif, nous nous efforçons de corriger toute anomalie empêchant la bonne utilisation du Site dans les plus brefs délais.

## 4. Propriété intellectuelle

**4.1.** Les textes, logiciels, logos et les contenus présents sur le Site sont susceptibles d'être protégés par un droit de propriété intellectuelle (comme par exemple un droit d'auteur ou une marque) qui nous appartient, qui nous est licencié ou qui fait l'objet d'une utilisation licite, à l'exception des décisions de justice et des textes de droit, qui ne sont soumis à aucun droit de propriété intellectuelle.

**4.2.** Nous renvoyons par ailleurs par des actes d'hyperliens vers des commentaires doctrinaux mis en ligne sur des pages de sites Internet tiers, et qui sont susceptibles d'être détenus par des tiers. Nous limitons notre utilisation sur le Site de ces commentaires à des mots isolés ou de très courts extraits, lorsque ces derniers sont disponibles.

**4.3.** Seuls les droits d'accès au Site et les droits d'usage de ses fonctionnalités vous sont reconnus, pour la durée de votre Compte et pour le monde entier. Il est donc strictement interdit d'effectuer toute opération visant à accéder au code source du Site, à sa base de données ou à tout élément susceptible d'être protégé par un droit de propriété intellectuelle, et de reproduire, représenter, diffuser ou utiliser les éléments protégés sans autorisation écrite et préalable de notre part.

**4.4.** Vous pouvez, dans le cadre des présentes CGU, nous fournir des suggestions, des demandes d'amélioration, des recommandations concernant les Services ou tout autre commentaire (les « **Retours d'expérience** »). Dans ce cadre, tous les droits de propriété intellectuelle en résultant reviendront à Doctrine. Vous nous accordez une licence gratuite, mondiale, cessible, irrévocable et perpétuelle pour implémenter, utiliser, modifier, exploiter



commercialement, incorporer aux Services ou utiliser de toute autre manière tout Retour d'expérience. Nous nous réservons également le droit de protéger par des droits de propriété intellectuelle toute fonctionnalité, tout composant ou toute amélioration pouvant découler de ce Retour d'expérience ou en être à l'origine.

## 5. Données personnelles

**5.1.** Nous sommes extrêmement attachés au respect de la vie privée et à la protection des données à caractère personnel. Nos pratiques sont détaillées dans notre Politique de données personnelles, [que vous pouvez trouver ici](#), et dans notre Politique de cookies, [que vous pouvez trouver là](#).

**5.2.** Nous pseudonymisons certaines données à caractère personnel mentionnées dans les décisions de justice conformément à notre Politique de données personnelles . Vous pouvez demander la pseudonymisation d'une décision de justice en utilisant le formulaire suivant : [https://doctrine.fr/demande\\_anonymisation](https://doctrine.fr/demande_anonymisation).

Vous pouvez exercer vos droits sur vos données à caractère personnel (accès, correction, effacement, opposition, etc.) en envoyant un e-mail à [dpo@doctrine.fr](mailto:dpo@doctrine.fr) ou via notre portail en ligne à l'adresse <https://www.doctrine.fr/contact/dpo>.

**5.3.** En revanche, pour toutes les demandes portant sur des décisions de justice provenant de la base de données Open Data tenue par la Cour de cassation ou par le Conseil d'État, nous vous invitons à les contacter directement. D'une part, les décisions de justice où votre nom, prénom ou adresse apparaissent risquent d'être diffusées non anonymisées par d'autres personnes et ce bien que nous ayons procédé à la modification de cette dernière sur notre site. D'autre part, les demandes d'occultation complémentaires ou de levée d'occultation relèvent de la compétence exclusive de la haute juridiction concernée.

- **Demande d'anonymisation**

Conseil d'État : [opendata-signalerunprobleme@conseil-etat.fr](mailto:opendata-signalerunprobleme@conseil-etat.fr)

Cour de cassation : [anonymisation.sder.courdecassation@justice.fr](mailto:anonymisation.sder.courdecassation@justice.fr)

- **Demande d'occultation complémentaire ou de levée d'occultation**

Conseil d'État : [signalerunprobleme@conseil-etat.fr](mailto:signalerunprobleme@conseil-etat.fr)

Cour de cassation : [occultations.courdecassation@justice.fr](mailto:occultations.courdecassation@justice.fr)

## 6. Responsabilité

**6.1.** Nous nous engageons à mettre en œuvre nos meilleurs moyens, sans être soumis à une quelconque obligation de résultat, pour fournir le Site et ses fonctionnalités avec diligence et selon les règles de l'art. Nous ne pouvons être tenus responsables des dommages qui



pourraient résulter de votre accès au Site : vous utilisez le Site, ses fonctionnalités et les informations que vous y trouverez sous votre seule responsabilité.

**6.2.** Doctrine n'est pas habilitée à offrir de services juridiques, et les textes, positions et analyses présentés, suggérés ou trouvés sur le Site ne constituent en aucun cas des recommandations ou des conseils juridiques professionnels. Nous vous invitons donc à soumettre tout problème ou question juridique à l'avis d'un professionnel dûment qualifié. De même, les contenus générés par intelligence artificielle ou les résultats de l'utilisation de l'intelligence artificielle sur Doctrine ne sauraient se substituer à l'analyse d'un professionnel. Il vous appartient de toujours vérifier leur fiabilité, exactitude et exhaustivité avant de vous y fier à quelque fin que ce soit ou de les mettre à la disposition de tiers.

**6.3.** Nous mettons en œuvre nos meilleurs efforts pour mettre et maintenir en ligne autant d'informations juridiques que possible. Cependant, nous sommes parfois forcés, notamment du fait de la protection de certains droits et secrets, à retirer des informations qui étaient présentes sur notre site. Nous regrettons toute gêne occasionnée mais ne pouvons être tenus pour responsables de tels retraits.

**6.4.** En tout état de cause, et sans préjudice de toute clause des CGU et/ou des CGV limitant notre responsabilité, la responsabilité que nous sommes susceptibles d'encourir est expressément limitée aux seuls dommages directs et avérés que vous auriez subis de notre fait.

## 7. Comportements prohibés

Les comportements suivants sont strictement prohibés et peuvent donner lieu à toute action afin de réparer les éventuels dommages causés, y compris la résiliation de toute convention qui nous lierait à vous :

- tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher l'accès au Site,
- toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans nos systèmes,
- tous détournements des ressources système du Site,
- toutes actions de nature à automatiser l'accès au Site et/ou son utilisation,
- tout téléchargement par un seul utilisateur de plus de 100 décisions de justice par semaine,
- toute visualisation par un seul utilisateur de plus de 1000 décisions de justice par jour,
- toutes actions de nature à imposer une charge disproportionnée sur nos infrastructures,
- toutes atteintes aux mesures de sécurité et d'authentification,
- tous actes de nature à porter atteinte à nos droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux et à ceux des usagers du Site,



- toute action visant à partager son accès nominatif avec un tiers (y compris au sein de la même Organisation, telle que définie aux CGV),
- toute action visant à monnayer, vendre, prêter ou concéder tout ou partie de l'accès aux Services ou au Site, ainsi qu'aux informations qui y sont hébergées et/ou partagées.

Nous nous réservons le droit de prendre toute mesure appropriée en cas de manquement à l'une des dispositions des CGU, des CGV si celles-ci vous sont applicables, ou plus généralement, d'infraction aux lois et règlements en vigueur.

## 8. Autres mentions

Nous indexons et faisons des liens vers des commentaires issus de multiples sources sur Internet. Nous renvoyons vers les pages hébergeant ces commentaires, ou à défaut, le site sur lequel ils sont disponibles. L'accès à ces pages peut être soumis à un abonnement préalable au site tiers, ce qui ne dépend aucunement de nous.

Les commentaires que nous indexons sont issus de sources juridiques que nous sélectionnons pour leur qualité ou qui nous sont proposées par nos clients disposant d'un abonnement en cours de validité. L'ordre d'affichage des commentaires indexés est lié à l'autorité reconnue à leur source.

Les informations publiques disponibles sur notre site proviennent des sites institutionnels (par exemple, data.gouv.fr, opendata.conseil-etat.fr, senat.fr, assemblee-nationale.fr), des sources en open data (par exemple, l'API Judilibre disponible via le portail PISTE) ou des institutions elles-mêmes (par exemple, de transmissions de décisions par les juridictions sur demande). Toutes ces informations sont fournies telles quelles, et Doctrine ne peut garantir leur exactitude, leur exhaustivité ou leur actualité.

## 9. Tolérance

Aucune tolérance sur l'application des dispositions des CGU ne peut être interprétée comme valant renonciation de Doctrine à s'en prévaloir ultérieurement.

## 10. Mises à jour

Nous nous réservons le droit de modifier, mettre à jour ou faire évoluer les CGU à tout moment. Toute modification fera l'objet d'une information par tout moyen adéquat quinze (15) jours avant l'entrée en vigueur des nouvelles CGU. Toute navigation à l'issue de cette période sera soumise aux nouvelles CGU.



## **11. Règlement des litiges**

Nous sommes toujours disposés à examiner une solution amiable avant toute action en justice. En cas d'action judiciaire, le litige sera soumis à la loi française et à la juridiction du Tribunal judiciaire de Paris, ou, à défaut, du tribunal français territorialement compétent.

Si vous êtes un Particulier, vous disposez du droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, conformément aux dispositions de l'article L. 612-1 du Code de la consommation. Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, Doctrine a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : Médiation Consommation Développement/Med Conso Dev. En cas de litige, le Particulier pourra déposer sa réclamation sur le site : <https://www.medconsodev.eu> ou par voie postale en écrivant à Médiation Consommation Développement/Med Conso Dev, Centre d'Affaires Stéphanois SAS, Immeuble L'horizon – Esplanade De France, 3, rue J. Constant Milleret – 42000 Saint-Étienne.

## **12. Entrée en vigueur**

Les présentes conditions générales sont entrées en vigueur le 23 janvier 2026.



# Conditions générales de Vente

Bienvenue sur les conditions générales de vente de Doctrine. Ce document (les « **CGV** ») est un contrat encadrant les conditions de vente des services proposés par le biais du site accessible à l'URL <https://doctrine.fr> (le « **Site** »).

Il est conclu entre la société Forseti SAS, au capital de 8 532,79 €, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 820 867 877, dont le siège social est situé 190 rue Championnet, 75018 Paris, qui exploite le Site (« **Doctrine** » ou « **nous** » et ses dérivés), et vous, personne ayant accepté ces CGV (« **vous** » et ses dérivés), nous et vous étant collectivement désignés comme les « **Parties** ».

Si vous êtes un Utilisateur d'un Abonnement Équipe (tel que défini à l'article 4 des CGV), les articles 4, 5, 6, 10.2 et 16 ne vous sont pas applicables.

---

## 1. Acceptation des CGV

Les CGV régissent votre abonnement (« **Abonnement** ») au Site et l'utilisation des services que nous proposons par ce biais (les « **Services** »).

La souscription d'un Abonnement est réservée aux personnes :

- agissant dans le cadre de leur activité professionnelle (commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole), de sorte que le droit de la consommation n'est pas applicable à la présente relation contractuelle, et
- disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager ou justifiant le cas échéant d'une autorisation écrite et valable de leur représentant légal. Dans le cas d'une Organisation (telle que définie à l'article 4), la personne signant le Bon de Commande est réputée avoir pouvoir pour engager l'Organisation et recevoir les mises à jour des CGU et des CGV au nom et pour le compte de son Organisation.

Les Parties :

- reconnaissent que le Contrat est conclu sous la forme d'un écrit électronique, conformément aux dispositions de l'article 1366 du Code civil, et validé par l'acceptation de la case à cocher dédiée lors de la création du Compte ou, le cas échéant, signé électroniquement au moyen d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien entre chaque signature avec le Contrat auquel elles s'attachent, conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil ;
- reconnaissent que le Contrat a la même force probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du Code civil et qu'il pourra leur être valablement opposé.

## 2. Services

**2.1.** Sauf mention contraire dans les CGV ou dans le Bon de Commande, l'Abonnement à Doctrine comprend l'ensemble des Services suivants :

- **La veille personnalisée** : Nous vous proposons chaque semaine des newsletters juridiques personnalisées en fonction de votre activité sur le Site, ainsi que des suggestions, également personnalisées, sur l'utilisation des fonctionnalités de suivi juridique. Ce Service est disponible hors Abonnement.
- **Pour les avocats, la page professionnelle** : Les avocats peuvent, à tout moment, sans Abonnement et gratuitement, faire vérifier leur Compte, même d'Essai, pour avoir accès à leur page professionnelle et en modifier certaines informations. Vous pouvez retrouver la procédure de vérification en cliquant sur [ce lien](#) et le processus de modification sur [celui-ci](#).
- **Le moteur de recherche** : Doctrine a développé un moteur de recherche performant grâce à des techniques d'intelligence artificielle qui permettent de mieux comprendre les liens entre les divers documents juridiques et de fournir des réponses pertinentes aux requêtes que vous effectuez. Ce moteur de recherche s'appuie sur une base d'informations juridiques comprenant une base jurisprudentielle, les textes de lois et

de réglementation, et des liens vers des commentaires et écrits doctrinaux accessibles sur des sites tiers.

- **La Legal intelligence** : Nous avons créé des algorithmes permettant de mieux appréhender notre base documentaire et d'en extraire des informations à haute valeur ajoutée sur les décisions (frise chronologique, identification des parties personnes morales et des avocats, identification des concepts), les personnes morales (pages entreprises) et les avocats (pages avocats), mais aussi les autres contenus juridiques comme les textes normatifs (comparaison des différentes versions d'un texte, liens vers les questions parlementaires).
- **Le suivi juridique** : Vous pouvez suivre l'évolution des textes et du contentieux grâce à des fonctionnalités de suivi juridique. Vous pouvez ainsi créer des alertes pour tous nouveaux résultats associés à certaines recherches ou regrouper les contenus qui vous paraissent pertinents dans des dossiers privés. Vous pouvez continuer à recevoir hors Abonnement les emails de notification de nouveaux contenus liés aux dossiers et alertes créées durant un Abonnement.
- **L'accompagnement Doctrine** :

Cette prestation comprend trois services dédiés à la prise en main optimale de nos Services :

**1) La formation Doctrine** : Nous vous formons à l'utilisation de nos Services adaptés aux besoins de votre structure. Ces formations, réalisées tout au long de votre abonnement, comprennent non seulement la formation initiale au produit mais également le suivi de sa bonne utilisation sur le long terme et l'apprentissage des nouvelles fonctionnalités.

**2) Le support Doctrine** : Nous vous aidons à utiliser nos Services, notamment via le module de chat présent sur chaque page du Site et par des démonstrations régulières du fonctionnement de la plateforme. Nous nous efforçons de traiter chaque demande dans les plus brefs délais.

**3) Les demandes de décisions** : Lorsque la décision que vous cherchez n'est pas disponible sur la plateforme Doctrine, nous vous donnons la possibilité d'en faire la demande auprès d'un département dédié. Le département de demandes de décisions s'engage à mettre en œuvre ses meilleurs efforts, sans obligation de résultat, pour obtenir la décision demandée. À condition de disposer de suffisamment d'éléments pour identifier la décision, une demande de copie simple de la décision est formulée par le service auprès de la juridiction concernée. L'obtention de la décision dépendra du délai de traitement par la juridiction et peut varier en fonction de chaque juridiction.

- **Le Fiscal by Doctrine** : Doctrine a conçu sa propre documentation exhaustive (encyclopédie, commentaires d'arrêt et une sélection de conclusions du rapporteur

public), approfondie et mise à jour, qui se propose de traiter le thème de la fiscalité. Les conditions spécifiques du Fiscal by Doctrine sont détaillées à l'article 12.

- **L'accès au Registre des Bénéficiaires Effectifs (RBE)** : Conformément à l'arrêt du 22 novembre 2022 de la Cour de justice de l'Union européenne (aff. C-37/20 et C-601/20, Sovim / WM c. Luxembourg Business Registers) et la directive européenne n° 2024/1640 du 31 mai 2024 publiée le 19 juin 2024 au Journal officiel de l'Union européenne, l'accès aux données des bénéficiaires effectifs est désormais réservé aux personnes et organisations présentant un intérêt légitime à les consulter. En tant que prestataire extérieur, Doctrine propose aux personnes, justifiant d'un intérêt légitime ou assujetties aux obligations de vigilance relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, des services d'intermédiation pour faciliter et accélérer l'accès aux données du RBE. Les conditions spécifiques de l'accès au RBE sont détaillées à l'article 13.
- **Le simulateur Jobexit** : Grâce à Jobexit, vous pouvez créer une simulation de rupture de contrat de travail en entrant des données initiales (la « **Simulation** ») afin de procéder à une estimation des indemnités, des risques et des allocations liés à cette rupture. Les conditions spécifiques à Jobexit sont détaillées à l'article 14
- **Les fonctionnalités d'intelligence artificielle génératives** :

En plus des Services énoncés ci-dessus, Doctrine propose des fonctionnalités exploitant l'IA générative, notamment :

**Un chatbot (« l'Assistant »)** : Grâce à l'Assistant, vous pouvez poser vos questions en langage naturel afin d'obtenir une réponse structurée et sourcée avec les références jurisprudentielles et législatives desquelles il a tiré ses réponses. Vous pouvez lui poser des questions juridiques générales, des questions spécialisées en fiscalité ou bien lui demander des informations sur une entreprise donnée. Si vous l'avez autorisé, vous pouvez également l'interroger sur vos Documents privés (dans les conditions détaillées ci-dessous).

**Les résumés de décisions et d'actes d'entreprise** : La fonctionnalité de résumé généré grâce à l'intelligence artificielle générative permet d'avoir un aperçu rapide du contenu d'un document, facilitant ainsi la décision de le consulter ou non.

**L'extraction d'informations sur les décisions de justice** : Cette fonctionnalité d'intelligence artificielle générative permet de générer une vue d'ensemble des arguments utilisés par chaque partie dans une décision de justice.



**La fonctionnalité « Tableau »** : Cette fonctionnalité vous permet d'extraire des informations à partir d'un grand nombre de décisions pour les analyser selon une grille de lecture personnalisable.

**D'autres fonctionnalités requièrent le téléversement et le stockage de vos Documents.** Les documents sont entendus comme tout fichier et contenu, sous quelque forme que ce soit (.pdf, .jpeg, .docx, etc., dans la limite des formats de fichiers acceptés), téléchargé sur la plateforme par un Utilisateur (« **Documents** »).

Ces fonctionnalités seront ci-après désignées sous l'appellation « **Services impliquant le téléversement de Documents** ». Cette catégorie comprend :

**La fonctionnalité de comparaison des versions d'un Document et d'analyse des sources citées** : vous pouvez téléverser (« uploader ») un Document au format .pdf ou .docx sur Doctrine afin de vous permettre de consulter les références juridiques mentionnées dans le Document et d'en comprendre le contexte. Les conditions spécifiques à cette fonctionnalité sont détaillées à l'article 11.

**Des fonctionnalités de traitement des Documents** : Doctrine vous permet de téléverser des Documents sur la plateforme aux fins d'effectuer des actions de traitement de ces Documents, comme l'extraction d'informations à partir d'un grand nombre de Documents pour les analyser selon une grille de lecture personnalisable ou la possibilité d'interroger vos Documents en langage naturel avec l'Assistant.

**Flow Counsel** : Grâce à Flow Counsel, vous pouvez téléverser vos contrats sur Doctrine afin d'en faciliter l'analyse et la gestion. Flow Counsel peut générer automatiquement des analyses de vos Documents clause par clause, permettant d'évaluer certains risques juridiques associés et d'identifier d'éventuelles incohérences de fond ou de forme. Flow Counsel crée également un clausier personnel en extrayant automatiquement les clauses contenues dans vos contrats.

**Flow Litigate** : Grâce à Flow Litigate, vous pouvez téléverser des Documents sur Doctrine afin de faciliter la gestion de votre dossier précontentieux ou contentieux, depuis la gestion administrative à l'analyse juridique et stratégique, jusqu'à la rédaction. Flow Litigate vous permet, par exemple, de renommer, d'ordonner et d'analyser automatiquement tout Document associé à une affaire, ou encore d'automatiser diverses tâches liées à sa gestion et son suivi.

Les conditions spécifiques à ces Services sont détaillées à l'article 10.

**2.2.** Pour bénéficier des Services, vous devez créer un compte (un « **Compte** »), lire et accepter ces CGV, et, sauf lorsque le contraire est précisé, souscrire à un abonnement ou



faire partie d'une organisation ayant souscrit à un Abonnement pour vous. L'accès à certains Services est par ailleurs soumis à d'autres conditions détaillées ci-dessous.

**2.3.** L'accès à Flow Counsel, Flow Litigate, au Fiscal by Doctrine ou à Jobexit est soumis à la souscription d'un Abonnement parmi ceux définis à l'article 4, et à la souscription d'un module complémentaire (le « **Module Flow Counsel** », « **Module Flow Litigate** », le « **Module Fiscal by Doctrine** » ou le « **Module Jobexit** »).

**2.4.** Certains Services peuvent être accessibles directement depuis Microsoft Word par le biais d'un module complémentaire (« add-in »). L'accès aux Services requiert Microsoft Word ou Microsoft 365 en version 2023 ou ultérieure.

**2.5.** Les Services évoluent régulièrement et sont constamment améliorés et corrigés par Doctrine, qui développe régulièrement de nouvelles fonctionnalités. Nous vous préviendrons quinze (15) jours à l'avance en cas de suppression ou de modification majeure d'un Service décrit ci-dessus. Les nouvelles fonctionnalités peuvent faire l'objet d'une tarification dans le cadre d'options additionnelles soumises à votre accord.

**2.6.** Si vous ne souhaitez pas utiliser nos fonctionnalités d'IA génératives avec « *prompt* » (impliquant donc une instruction de votre part) ou certains de nos Services impliquant le téléversement de Documents, vous pouvez nous notifier votre refus (« **opt-out** »). Ces *opt-outs* ne donnent lieu à aucun remboursement et aucune réduction.

**2.7.** Nos Services sont standardisés et ne font pas l'objet de développements spécifiques. Par conséquent, nous ne pouvons vous garantir qu'ils répondront exactement à vos besoins et attentes. Nous sommes à votre disposition pour vous fournir toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin avant de faire le choix de recourir à nos solutions.

**2.8.** Doctrine propose des services dans d'autres langues et à destination d'autres pays que la France, notamment par le biais d'autres sites Internet. L'Abonnement souscrit ne donne accès qu'aux Services énumérés ci-dessus fournis sur le Site. L'accès à toute autre version linguistique ou site régional nécessite un Abonnement distinct et l'acceptation des conditions générales de vente dédiées à cette autre version.

**2.9.** Doctrine se permet de limiter l'accès à certains Services pour les Comptes d'essai et pour les personnes bénéficiant d'un accès offert non compris dans un Abonnement Équipe à Doctrine. Ces restrictions peuvent concerner, sans s'y limiter, l'accès à certaines fonctionnalités d'IA génératives ou encore le volume de Documents téléversables. L'accès offert au titre d'une activité juridictionnelle est strictement réservé à l'exercice de cette fonction et exclut tout autre usage professionnel. En cas de cumul d'activités, Doctrine se réserve la faculté de suspendre l'accès offert afin de permettre à l'organisation concernée de souscrire un Abonnement adapté à l'ensemble des besoins de l'utilisateur.



### 3. Inscription et Compte

**3.1.** La création d'un Compte requiert la communication de certaines informations, collectées et conservées selon les modalités détaillées dans notre Politique de données personnelles.

Les informations communiquées étant notamment utilisées pour la facturation de nos Services, vous vous engagez à nous fournir des informations exactes et sincères, et à les tenir à jour par le biais de la page d'administration de votre Compte. Vous pouvez accéder à l'espace d'administration de votre compte à tout moment en accédant à la page <https://doctrine.fr/account>. L'inscription sous un faux nom, l'usurpation d'identité et l'inscription avec de fausses coordonnées de contact, des coordonnées génériques (« contact@cabinet.com ») ou avec un faux statut professionnel sont strictement interdites. Nous nous réservons le droit de suspendre votre Compte et l'accès aux Services sans dédommagement ou remboursement s'il s'avère que vous enfreignez ces règles. Les Comptes offerts hors Abonnement peuvent être suspendus à tout moment.

**3.2.** Votre Compte est exclusivement nominatif, personnel et individuel, et ce notamment pour garantir la pertinence et la personnalisation de nos Services. En effet, les Services de veille et de suivi juridique ne peuvent fonctionner correctement que dans le cas d'une utilisation purement individuelle. Par conséquent, vous vous engagez à ne créer qu'un seul Compte, à utiliser les Services de manière exclusivement personnelle et à ne jamais permettre à un tiers de les utiliser à votre place ou pour votre compte, sauf à en supporter l'entièbre responsabilité. Nous nous réservons le droit de suspendre votre Compte et l'accès aux Services sans dédommagement ou remboursement en cas de non-respect de cette règle, établi notamment au vu d'une utilisation de nos Services anormalement élevée ou d'actions réalisées avec le Compte à partir de plusieurs terminaux différents dans un très court laps de temps.

**3.3.** Pareillement, vous êtes responsable du maintien de la confidentialité de vos identifiants de connexion, et notamment de votre mot de passe. Vous devez immédiatement nous contacter si vous remarquez que votre Compte a été utilisé à votre insu, auquel cas nous sommes libres de prendre toutes mesures appropriées pour rétablir l'intégrité de votre Compte. Toute utilisation de votre Compte à la suite d'une identification à l'aide de votre mot de passe sera réputée émaner de vous et relèvera de votre responsabilité, à moins que vous ne nous ayez prévenus préalablement d'une potentielle anomalie de connexion. Afin de garantir le degré le plus élevé de sécurité sur votre Compte, nous activons la double-authentification par SMS.

## 4. Types d'Abonnements et Durée de l'Abonnement

### 4.1 Durée des Abonnements

Tous les Abonnements débutent à la date d'édition de la première facture.

Tous les Abonnements sont souscrits pour une période d'au moins une (1) année (ou plus, selon les informations figurant au Bon de Commande) à compter de leur date de début (la « **Période Initiale** »). Par dérogation à l'article 1214 du Code civil, tous les Abonnements se renouvellent tacitement pour des périodes successives de même durée que la Période Initiale (avec la Période Initiale, les « **Périodes** »), de date à date, sauf s'ils sont dénoncés dans les conditions de l'article 6. Les Abonnements renouvelés sont soumis aux CGV en vigueur au moment de la nouvelle Période.

Les Périodes d'Abonnement comprennent les éventuelles offres promotionnelles de gratuité. Lorsque la Période Initiale comprend des mois offerts, la durée des Périodes de renouvellement sera égale à la durée de la Période Initiale déduite desdits mois offerts. Par exemple, si vous souscrivez à un Abonnement d'un (1) an + trois (3) mois offerts, votre Période initiale sera de quinze (15) mois et votre Période de renouvellement d'un (1) an.

### 4.2. Professions libérales exerçant à titre individuel

Si vous travaillez dans une structure d'une seule personne, vous pouvez souscrire à un abonnement individuel. (un « **Abonnement Individuel** »). Les Abonnements Individuels font systématiquement l'objet d'un Bon de commande.

### 4.3. Autres cas

**4.3.1.** Dans les autres cas, l'organisation dont vous faites partie (y compris, par exemple, les structures d'exercice libéral, les groupements d'intérêt économique et tous types d'associations de personnes) ou une entité du même groupe (l'**« Organisation** ») doit souscrire à un Abonnement portant sur un nombre de licences correspondant au moins à 50% du nombre de personnes travaillant au sein de l'Organisation, arrondi à l'entier supérieur (un « **Abonnement Équipe** »).

**4.3.2.** L'Organisation s'engage à signaler, tout au long de son Abonnement et dans les plus brefs délais, toute modification de sa situation pouvant avoir un impact sur sa souscription.

**4.3.3.** L'Abonnement Équipe est souscrit par l'Organisation pour un nombre déterminé de personnes physiques devant chacune créer un Compte purement individuel et personnel (les « **Utilisateurs** »). Les Organisations bénéficient d'un accès administrateur permettant d'attribuer les licences souscrites à des Utilisateurs choisis.



**4.3.4.** Une négociation des modalités d'engagement est possible avec le service commercial, joignable par téléphone ([+33 1 84 80 33 48](tel:+33184803348)) ou par email (contact@doctrine.fr). Dans tous les cas, les Abonnements Équipe font l'objet d'un bon de commande à remplir et renvoyer signé par l'Organisation (le « **Bon de commande** »). Le Bon de commande précise le prix convenu et toutes conditions particulières négociées par les parties. Les éventuelles dérogations aux CGV consenties ne sont valables que pour la durée initiale d'engagement. En cas de contradiction entre le Bon de commande et les présentes Conditions Générales, le Bon de commande prévaut.

**4.3.5.** Les Services font l'objet de factures qui vous sont communiquées dans l'onglet « Mon compte » sur le Site ou par email. Le Bon de commande référence ces CGV, dont les dispositions régissent la relation entre Doctrine et l'Organisation. Les Utilisateurs doivent par ailleurs accepter et respecter les CGU et les CGV à leur première connexion, celles-ci restant applicables individuellement à chaque Utilisateur, étant précisé que seule l'Organisation est redevable des obligations de paiement pour ses Utilisateurs.

**4.3.6.** En cas de pluralité de Bons de commande contradictoires, le Bon de commande le plus récent prévaut. En cas de pluralité de Bons de commande ajoutant des accès Utilisateurs à un Abonnement préexistant, la durée et les modalités de résiliation de l'Abonnement initialement conclu s'appliquent aux nouveaux accès Utilisateurs, sauf mention contraire dans les Bons de commande ultérieurs.

**4.3.7.** Nous nous réservons le droit de vous refuser la souscription à un Abonnement si vous faites partie d'une Organisation dont le taux d'équipement est inférieur au taux indiqué à l'article 4.3.1. ou si votre Organisation est cliente et ne vous a pas compté parmi ses Utilisateurs, afin de ne conserver qu'un seul contrat par Organisation.

#### **4.4. Modules Flow Counsel, Flow Litigate, Fiscal by Doctrine et Jobexit**

Il n'est pas possible de souscrire au Module Flow Counsel, au Module Flow Litigate, au Module Fiscal by Doctrine ou au Module Jobexit seuls.

Puisque les Modules Flow Counsel, Flow Litigate, Fiscal by Doctrine et Jobexit requièrent un Abonnement Doctrine en vigueur, la durée de ces Modules est liée à celle de votre Abonnement Doctrine : chaque Module souscrit expire avec votre Abonnement. De la même manière que votre Abonnement, les Modules sont renouvelés tacitement à l'expiration de la période en cours, pour la même durée que la période initialement souscrite.

Il est précisé que les Modules Flow Counsel, Flow Litigate, Fiscal by Doctrine et Jobexit ne peuvent être proposés qu'à l'ensemble des Utilisateurs d'une Organisation bénéficiant d'un Abonnement Équipe.

## 5. Prix et Conditions de paiement

### 5.1. Prix

Les prix de nos Services sont les suivants :

- **Abonnement Individuel et Abonnement Équipe** : Le prix de nos Services est de 2 094 € HT par an par Utilisateur en cas de paiement annualisé ou 193,25 € HT par mois par Utilisateur en cas de paiement mensualisé.
- **Module Fiscal by Doctrine** : Le prix du Module Fiscal by Doctrine est de 1 392 € HT par an par Utilisateur en cas de paiement annualisé ou 129 € HT par mois par Utilisateur en cas de paiement mensualisé (soit 1548 € HT par an par Utilisateur).
- **Module Flow Counsel** : Le prix du Module Flow Counsel est de 1392 € HT par an par Utilisateur en cas de paiement annualisé ou 129 € HT par mois par Utilisateur en cas de paiement mensualisé (soit 1548 € HT par an par Utilisateur).
- **Module Flow Litigate** : Le prix du Module Flow Litigate est de 1392 € HT par an par Utilisateur en cas de paiement annualisé ou 129 € HT par mois par Utilisateur en cas de paiement mensualisé (soit 1548 € HT par an par Utilisateur).
- **Module Jobexit** : Le prix du Module Jobexit est de 1392 € HT par an par Utilisateur en cas de paiement annualisé ou 129 € HT par mois par Utilisateur en cas de paiement mensualisé (soit 1548 € HT par an par Utilisateur).

Nous nous réservons le droit, à notre libre discrétion, de proposer des offres promotionnelles ou réductions de prix. Ces ristournes ne sont valables que pour la durée de l'Abonnement initial.

Vous êtes réputé(e) avoir pris connaissance de ces prix lors de la souscription à un Abonnement. Le changement d'un paiement mensualisé vers un paiement annualisé n'entraîne pas de changement de prix. Le changement d'un paiement annualisé vers un paiement mensualisé entraîne l'application du prix du paiement mensualisé.

Nous nous réservons également le droit de réviser le prix. Nous vous informerons de tout changement par email au moins quinze (15) jours avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs.

Ces nouveaux tarifs ne s'appliquent qu'à la reconduction de votre Abonnement : l'année suivante pour les Abonnements Individuels et les Abonnements Équipe. Vous restez libre de résilier votre Abonnement dans les conditions de l'article 6.1, qui continuera de courir jusqu'à son terme et ne sera pas renouvelé, si vous n'acceptez pas le changement de tarif. À défaut, vous êtes réputé(e) avoir accepté les nouveaux tarifs. Si le changement de tarif intervient après l'expiration du délai de résiliation de votre Abonnement tel que prévu à l'article 6.1, vous disposez d'un délai de quinze (15) jours à compter de la notification de changement de tarif pour résilier votre Abonnement.



Une TVA au taux légal en vigueur est applicable aux prix indiqués.

## 5.2. Modalités de paiement

Le prix total de chaque Abonnement est payé en début d'Abonnement ou de période renouvelée, sauf indication contraire sur le Bon de commande.

Le paiement s'effectue par prélèvement automatique à partir du numéro de carte bancaire communiqué ou par prélèvement SEPA, selon le mode de paiement choisi. En cas de paiement annualisé, il est également possible de régler en une fois par virement bancaire.

Le prélèvement est mis en œuvre par l'un de nos prestataires de paiement sécurisé, qui seul conserve vos coordonnées de paiement : nous ne conservons aucune coordonnée bancaire.

Vous nous garantissez que vous disposez des fonds et des autorisations nécessaires pour utiliser le mode de paiement choisi. Vous vous engagez à prendre les mesures nécessaires afin que le prélèvement automatique du prix des Services puisse être effectué et à informer le service commercial Doctrine de toute modification des informations communiquées lors de votre demande d'abonnement, notamment des coordonnées de facturation, références bancaires ou numéro de carte bancaire.

Sauf mention contraire, les factures sont exigibles dès leur émission.

## 5.3. Retards et incidents de paiement

Nous vous informons que tout retard ou incident de paiement de tout ou partie d'une somme due entraîne automatiquement, sans mise en demeure préalable et sans préjudice d'autres actions que nous pourrions intenter :

- la suspension immédiate de l'accès aux Services jusqu'au complet paiement de l'intégralité des sommes dues ;
- la facturation d'un intérêt de retard au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande, assis sur le montant de l'intégralité des sommes dues. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, en sus, d'une indemnité de 40 € pour frais de recouvrement.

Nous nous réservons également le droit de mandater un huissier de justice afin d'établir un constat de non-paiement en vue d'une procédure de recouvrement. Les frais liés à ce constat seront exclusivement à votre charge, sans préjudice de l'indemnité mentionnée pouvant être réclamée.



## 6. Résiliation de l'Abonnement

### 6.1. Résiliation par vous ou votre administrateur

**6.1.1.** Les Abonnements Individuels et Équipe (que le paiement soit mensualisé ou annualisé) peuvent être résiliés par lettre recommandée avec accusé de réception reçue au plus tard trois (3) mois avant l'échéance de la Période d'Abonnement en cours.

**6.1.2.** La lettre recommandée avec accusé de réception est considérée comme présentée à la date à laquelle Doctrine l'a retirée.

**6.1.3.** La résiliation de votre Abonnement Doctrine dans les conditions prévues aux CGV entraîne automatiquement la résiliation de tous Modules Flow Counsel, Flow Litigate, Fiscal by Doctrine et Jobexit. Les Modules Flow Counsel, Flow litigate, Fiscal by Doctrine et Jobexit sont résiliables seuls par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au plus tard trois (3) mois avant l'échéance de votre Abonnement Doctrine en cours.

**6.1.4.** La résiliation intervient au terme de la Période d'Abonnement en cours (en ce incluses d'éventuelles périodes promotionnelles de gratuité). La résiliation n'entraîne aucune pénalité et ne donne pas lieu au remboursement de la Période d'Abonnement en cours, qui est maintenue jusqu'à son terme.

**6.1.5.** Toute demande de réduction du nombre de licences souscrites au titre d'un Abonnement Équipe constitue une résiliation partielle. Pour être prise en compte lors du renouvellement de l'Abonnement, cette demande doit être effectuée dans le respect des conditions de cet article 6. À défaut, l'Abonnement sera renouvelé tacitement pour un nombre de licences identique à la Période précédente, sous réserve du respect du taux d'équipement minimal prévu à l'article 4.3.1.

### 6.2. Résiliation par Doctrine

Doctrine se réserve le droit de résilier tout Abonnement et/ou Module Flow Counsel et/ou Module Flow Litigate et/ou Module Fiscal by Doctrine et/ou Module Jobexit sans préavis, sans remboursement des sommes versées et par tout moyen en cas de situation de non-respect des CGU ou des CGV (et notamment de leurs articles 3 et 4) non rectifiée à l'issue de deux notifications d'entorse (y compris par email). Dans de tels cas, la résiliation est effective à réception de la notification de résiliation.

Doctrine se réserve également le droit de suspendre l'Abonnement Équipe souscrit par une Organisation en cas de partage de Comptes répété et persistant à l'issue de deux notifications d'entorse (y compris par email). Les Services seront rétablis à l'issue d'une négociation commerciale permettant d'équiper les membres de l'Organisation nécessitant un Abonnement ou sur engagement formel de respecter les présentes CGU et CGV par le



représentant de l'Organisation. Doctrine pourra résilier l'Abonnement Équipe immédiatement, sans préavis et sans remboursement des sommes versées, en cas de réitération de partage à l'issue d'un tel engagement.

Doctrine peut choisir de refuser la tacite reconduction de l'Abonnement et/ou d'un Module Flow Counsel et/ou Module Flow Litigate et/ou d'un Module Fiscal by Doctrine et/ou d'un Module Jobexit, notamment en cas de relation commerciale déséquilibrée. Dans ce cas, Doctrine envoie la notification de son intention au plus tard trente (30) jours avant l'échéance de la période en cours.

## 7. Obligations de Doctrine

### 7.1. Engagement de confidentialité

Doctrine s'engage irrévocablement, sauf obligation légale ou injonction de l'autorité judiciaire, à respecter le caractère strictement confidentiel de tous Documents et de toutes données transmises ou générées par votre utilisation des Services. Doctrine s'engage à en imposer la même obligation à ses sous-traitants. Doctrine s'interdit et interdit à ses salariés, ainsi qu'à ses sous-traitants, d'utiliser, de laisser utiliser ou de révéler à quiconque, directement ou indirectement, sous quelque forme que ce soit, la teneur de ces données. En particulier, Doctrine s'engage à ne pas entraîner, réentraîner ou faire du fine-tuning de modèle d'intelligence artificielle avec ces données et Documents, ni à en permettre à ses sous-traitants l'usage à cette fin. Doctrine reconnaît que la violation de cet engagement est susceptible d'entraîner sa responsabilité.

Cet engagement de confidentialité ne doit cependant pas être interprété comme limitant la capacité de Doctrine à fournir les Services. En conséquence, les actions nécessaires à la performance, la maintenance et l'évolution des Services telles que l'hébergement des données et des Documents, la consultation de données pseudonymes d'usage des Services ou encore l'analyse pseudonyme de l'utilisation du Site sont conformes à cet engagement de confidentialité. En effet, l'apprentissage continu des équipes Engineering et Product au cours de l'exécution des Services constitue pour Doctrine un levier nécessaire aux fins d'analyser et de comprendre les apprentissages tirés de votre utilisation des Services et d'évaluer et d'améliorer leur performance et leur pertinence au regard de vos besoins.

De plus, Doctrine s'engage à mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour limiter l'accès aux données par des tiers, notamment de la part d'autorités étrangères. Dans l'éventualité où Doctrine serait informée par l'un de ses prestataires, et notamment par l'un de ses prestataires d'hébergement, d'une demande d'accès (en particulier de la part d'une autorité étrangère) aux données d'un de ses clients, Doctrine s'engage à vous en informer dans un délai raisonnable n'excédant pas deux (2) jours ouvrés à compter de sa réception.



Doctrine s'engage également à contester ou vous assister dans la contestation de toute demande d'accès à vos données traitées par Doctrine.

## 7.2. Code de conduite sur l'IA générative

Les fonctionnalités d'intelligence artificielle générative, décrites dans les Services, ont été conçues et développées par Doctrine en respectant les engagements décrits dans le code de conduite disponibles au lien suivant :

<https://wwwdoctrine.fr/ia-generative/code-conduite-ia>.

Doctrine s'engage à respecter l'ensemble des principes de ce Code de conduite dans ses innovations et développements intégrant l'intelligence artificielle générative.

## 7.3. Assurance

Doctrine s'engage à souscrire auprès de toute compagnie d'assurance de son choix une assurance responsabilité civile professionnelle et toute police d'assurance de nature à garantir l'ensemble des risques afférents à son activité.

# 8. Vos autres obligations

L'accès aux Services est soumis à l'acceptation des engagements listés ci-dessous, qui s'ajoutent aux obligations découlant des autres clauses des CGU et des CGV. Doctrine peut, à tout moment, vérifier votre conformité à ces obligations.

## 8.1. Respect des lois en vigueur

Vous vous engagez à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte aux droits de tiers ou à l'ordre public. Vous êtes notamment seul(e) responsable du bon accomplissement de toutes les formalités et de tous les paiements de cotisations, taxes ou impôts de toutes natures qui vous incombent, le cas échéant, en relation avec votre utilisation des Services. Notre responsabilité ne pourra en aucun cas être recherchée à ce titre.

## 8.2. Limitations des Services

Vous vous engagez également à prendre connaissance des limitations des Services : vous êtes seul(e) responsable de votre utilisation des Services et du choix de souscrire à un Abonnement. Notre responsabilité ne pourra en aucun cas être recherchée si vous vous rendez compte que les Services ne correspondent pas à vos besoins.



# Doctrine

Nous vous informons que l'utilisation des Services requiert une connexion Internet, et que la qualité des Services dépend donc directement de la qualité de votre connexion, dont vous êtes seul(e) responsable.

## 8.3. Modification d'une page avocat

Si vous êtes avocat(e), vous avez la possibilité de demander gratuitement la vérification de la page avocat à votre nom. Afin de confirmer votre identité et d'empêcher que d'autres personnes ne prennent le contrôle de votre page, cette fonctionnalité est soumise à la création préalable d'un Compte et à la communication d'un justificatif professionnel, mais ne requiert pas de souscription à un Abonnement.

À la suite de cette vérification, vous êtes seul(e) responsable des modifications que vous apportez à cette page, notamment par la mise en ligne de contenus de toute nature (réactionnels, graphiques, audiovisuels ou autres, en ce compris la dénomination et/ou l'image éventuellement choisies). Vous nous garantissez également que vous disposez de tous les droits et autorisations nécessaires à la diffusion des contenus que vous ajoutez et vous engagez à ce qu'ils soient licites. Nous nous permettez d'utiliser toute image et toute information ainsi mise en ligne dans le cadre de nos Services. Nous n'intervenons qu'en qualité d'hébergeur sur les contenus que vous ajoutez, sur lesquels nous n'effectuons aucune modération ou vérification. Nous nous réservons le droit de suspendre la possibilité de modifier votre page si nous constatons après signalement que les informations que vous communiquez ne sont pas à jour ou sont manifestement illicites.

## 8.4. Communication

Vous nous autorisez, pour la durée de votre Abonnement et pour tous types de support, à utiliser votre dénomination sociale, votre nom commercial et/ou vos marques, uniquement à titre de référence commerciale dans un but marketing et/ou publicitaire.

## 9. Disponibilité des Services d'IA générative

Dans la continuité de l'article 3 des CGU, nous nous efforçons, sur la base d'une obligation de moyens, de maintenir l'accès au Site, ainsi qu'aux Services d'IA générative.

Au regard des technologies nécessaires à la fourniture des Services d'IA générative, nous ne pouvons être tenus responsables des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès à ces Services qui auraient pour origine des circonstances extérieures, notamment des défauts ou limitations de nos prestataires d'IA générative.



## 10. Conditions spécifiques aux Services impliquant le téléversement de Documents

Nous proposons des Services impliquant le téléversement et, pour certains, le stockage de vos Documents. Ces conditions spécifiques s'appliquent à tous les Services nécessitant un tel téléversement de Documents.

### 10.1. Propriété des contenus

Doctrine n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle sur les Documents transmis, y compris sur le contenu généré par intelligence artificielle générative, à l'exception des droits strictement nécessaires au bon fonctionnement des fonctionnalités impliquant le téléversement de Documents.

Lorsque les fonctionnalités impliquent le stockage des Documents transmis, Doctrine agit comme hébergeur privé des Documents au sens du règlement européen sur les services numériques (DSA) et n'a pas de rôle actif ni n'acquiert de connaissance sur le contenu que vous transmettez. Vous êtes ainsi seul(e) responsable de votre utilisation des Services et vous vous engagez à ne pas utiliser ces Services d'une manière susceptible de porter atteinte aux droits des tiers.

### 10.2. Données personnelles

Si les Documents que vous transmettez par le biais des Services en nécessitant le téléversement contiennent des données à caractère personnel, les Parties reconnaissant que

- Doctrine interviendra en qualité de sous-traitant dans le cadre de la fourniture des Services, dès lors qu'elle agit en votre nom et pour votre compte. À ce titre, Doctrine s'engage à ne traiter vos données personnelles que sur instruction documentée, conformément au Contrat de sous-traitance annexé aux présentes CGV.
- Doctrine interviendra en qualité de responsable de traitement en ce qui concerne les autres traitements de données personnelles pour lesquels nous déterminons les finalités et les moyens, tels que décrits dans la Politique de données personnelles.

### 10.3. Responsabilités et garanties

Vous êtes responsable du choix des Documents téléchargés sur Doctrine et de l'utilisation faite des Services impliquant le téléversement et le cas échéant, le stockage d'un ou plusieurs Documents.

Vous gardez la jouissance pleine et entière des Documents que vous transmettez pour la fourniture des Services. À cet égard, vous vous engagez à ne transmettre que des Documents



de nature juridique ou liés à votre profession juridique. Vous attestez que les Documents téléchargés respectent les dispositions légales et réglementaires applicables et avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires à l'utilisation des Services concernés.

En conséquence, Doctrine ne pourra être tenue, du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civilement responsable de quelconques dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation des Services.

Sous ces réserves, Doctrine garantit détenir l'ensemble des droits nécessaires à la fourniture des Services, et garantit ainsi la jouissance paisible des Services impliquant le téléchargement et le cas échéant, le stockage des Documents.

Il est rappelé que l'utilisation par des avocats de plateformes tierces peut nécessiter une revue au regard des obligations déontologiques des avocats. En cas de questions sur l'un des Services concernés, nous nous engageons à collaborer avec vous pour assurer votre conformité à vos obligations déontologiques.

#### **10.4. Sécurité de vos Documents**

Nous nous engageons à assurer la sécurité des Documents transmis. Pour cela, nous mettons en œuvre des mesures techniques et organisationnelles répondant au plus haut niveau de l'état de l'art en matière de cybersécurité. Ces mesures ont été développées en consultant le vade-mecum de la déontologie d'avocat du barreau de Paris, le Guide de l'avocat numérique et le Guide de sécurité de l'information pour les avocats du CNB, ainsi que le rapport de l'ANSSI relatif à la sécurité informatique des cabinets d'avocat.

Nous nous engageons à ne transférer et, pour certaines fonctionnalités, stocker les Documents qu'auprès de prestataires répondant à des hautes garanties de sécurité physique et logique. Notre prestataire d'hébergement AWS, dont les serveurs sont situés à Francfort, est certifié ISO/IEC 27001:2022, 27017:2015, 27018:2019, 27701:2019, 22301:2019, 20000-1:2018, 9001:2015 et CSA STAR CCM v4.0 et offre ainsi les plus hautes garanties de sécurité physique et logicielle.

Doctrine est certifié ISO 27001 pour tout le site doctrine.fr. Vous pouvez retrouver tous nos engagements de sécurité sur notre centre de confiance : <https://trustdoctrine.com>.

Nous avons par ailleurs déployé un chiffrement systématique de chaque fichier stocké sur nos serveurs avec l'algorithme AES-256, qui correspond au plus haut état de l'art du chiffrement, et n'autorisons que les connexions sécurisées en HTTPS afin que les communications soient elles-mêmes chiffrées.



Nous garantissons par ailleurs que vos Documents ne sont transmis à aucun tiers hormis nos sous-traitants sécurisés nécessaires pour la réalisation de cette prestation.

Afin d'assurer une haute confidentialité des Documents stockés, nous avons mis en place des mesures d'authentification renforcée afin de restreindre l'accès aux Documents aux seuls utilisateurs autorisés. Pour cela, nous utilisons des cookies purement techniques par le biais d'Amazon CloudFront, un service de distribution de contenu sécurisé permettant de contrôler et limiter l'accès aux Documents en fonction des droits d'authentification. De plus, vos Documents sont stockés dans des dossiers individuels afin de garantir qu'aucune confusion n'est possible et tout accès aux serveurs est journalisé.

En ce qui concerne les fonctionnalités d'IA générative, elles ont été conçues en répondant à notre code de conduite sur l'IA générative. Nous utilisons des modèles d'IA générative hébergés en Europe, sans transfert aux États-Unis ou dans d'autres pays tiers.

Nous ne réutilisons pas, sauf accord exprès de votre part, vos Documents à des fins d'entraînement de nos systèmes d'intelligence artificielle. Cet engagement est également répercute sur nos prestataires d'IA génératives.

## **10.5. Engagement de confidentialité**

Par dérogation à l'article 7.1, seules les équipes Engineering et Product travaillant sur les Services concernés peuvent accéder aux fichiers dont le traitement a abouti à une erreur, aux seules fins de correction de cette erreur, ou aux fichiers dont le traitement est nécessaire pour assurer la continuité des Services.

Vous pouvez, à tout moment, nous informer que vous refusez que ces traitements soient réalisés, ou demander la suppression de certains fichiers. Pour cela, vous pouvez nous contacter par email à l'adresse [dpo@doctrine.fr](mailto:dpo@doctrine.fr) ou utiliser les fonctionnalités prévues à cet effet sur le Site.

En tout état de cause, les Documents stockés dans le cadre d'un Service d'IA générative sont conservés jusqu'à ce que vous supprimiez tout ou partie de votre historique ou jusqu'à ce qu'ils soient automatiquement supprimés dans les deux semaines à compter de la fin de la relation contractuelle (expiration ou résiliation de l'Abonnement/Module). .

## **11. Conditions spécifiques aux fonctionnalités de comparaison de versions d'un Document et d'analyse des sources citées**

### **11.1. Fonctionnement de ces services**



Les Services de comparaison de versions d'un Document et d'analyse des sources citées fonctionnent grâce à un type d'algorithme appelé « *Named-Entity Recognition* » (NER) qui permet de détecter et d'identifier des éléments dans un texte. Cet algorithme parcourt les Documents pour extraire le texte identifié comme étant une référence de décision ou une référence de loi. Ces extraits sont ensuite utilisés par notre moteur de recherche afin de faire le lien avec la loi ou la décision citée par ces références.

Si votre Document est un « PDF image », c'est-à-dire que le contenu du PDF n'est pas du texte mais une image de texte (cas d'un scan par exemple), nous utilisons un algorithme de reconnaissance de caractères (« *Optical Character Recognition* », ou OCR) de manière à identifier le texte présent dans l'image et donc d'être capables de l'analyser comme n'importe quel document texte. La précision de l'OCR varie en fonction de la qualité du scan et de la langue, Doctrine ne garantit pas une extraction parfaite.

Aucun autre aspect de votre Document n'est extrait ou analysé. Nos traitements sont par ailleurs purement automatiques et s'attachent uniquement à la reconnaissance de mots : votre Document ne fait jamais l'objet d'une analyse visant à en extraire ou à en réutiliser le sens.

## 11.2. Sécurité de vos Documents

En ce qui concerne uniquement les Services de comparaison des versions d'un Document et d'analyse des sources citées , nous prenons l'engagement de supprimer vos Documents de nos serveurs automatiquement dès la fin des opérations d'analyse (identification des sources jurisprudentielles et textuelles et océrisation). Nous ne conservons pas vos Documents au-delà de cette durée et n'effectuons pas de sauvegarde de ces fichiers. Nous nous engageons à répercuter cet engagement auprès de nos partenaires qui seraient amenés à intervenir pendant les opérations d'analyse.

Vos Documents doivent cependant transiter par nos serveurs et être temporairement stockés aux seules fins de procéder à leur analyse.

Dans le cas d'un PDF image, nous utilisons un service tiers proposé par Google pour analyser le Document : le Document est alors temporairement stocké sur les serveurs de Google en Allemagne afin de permettre son traitement ; il est rapidement supprimé après cette opération et les transferts sont entièrement chiffrés.

Lors de leur stockage temporaire, vos Documents sont enregistrés dans des dossiers individuels afin de garantir qu'aucune confusion n'est possible et tout accès aux serveurs est journalisé.



## 12. Conditions spécifiques au Fiscal by Doctrine

### 12.1. Fonctionnement du Fiscal by Doctrine

Doctrine a entrepris, à son initiative et sous sa direction, l’élaboration d’une documentation de référence en fiscalité, le Fiscal by Doctrine.

L'accès au Fiscal by Doctrine est accompagné du meilleur de la technologie pour en faciliter la lecture : un moteur de recherche ; la Legal intelligence ; des liens cliquables et un chatbot conversationnel spécialisé en fiscalité internationale.

L'ensemble des Services décrits dans cet article sont fournis par Doctrine dans le cadre d'une obligation de moyens renforcée, mais ne constituent en aucun cas une obligation de résultat. L'accès au Fiscal by Doctrine est soumis aux mêmes engagements de niveaux de service que le reste du site de Doctrine. L'accès au Fiscal by Doctrine ne donne pas accès aux éventuelles autres documentations produites par Doctrine.

### 12.2. Propriété des contenus

Tous les textes, logiciels, ouvrages, illustrations et contenus auxquels Doctrine donne accès dans le cadre du Fiscal by Doctrine sont protégés par un droit d'auteur qui nous appartient.

Seuls les droits d'accès au Fiscal by Doctrine et les droits d'usage de ses fonctionnalités vous sont reconnus, pour une finalité strictement documentaire. En dehors de ce périmètre, il est donc strictement interdit d'effectuer toute opération visant, même partiellement, à reproduire, à représenter, à diffuser ou à utiliser tout ou partie des éléments protégés du Fiscal by Doctrine sans autorisation écrite et préalable de notre part ou application d'une disposition pertinente du Code de la propriété intellectuelle.

Les obligations stipulées aux présentes sont applicables pour toute la durée des droits de propriété intellectuelle de Doctrine et pour tout pays, y compris après la résiliation du contrat.

### 12.3. Responsabilité et garanties

Vous êtes responsable de la consultation, du choix, de l'utilisation et de l'interprétation du Fiscal by Doctrine, ainsi que des actes et conseils que vous en déduisez.

En conséquence, Doctrine ne pourra être tenue, du fait d'une obligation expresse ou tacite, comme civillement responsable de quelconques dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation du Fiscal by Doctrine, et notamment consécutifs à une information inexacte ou incomplète, une erreur d'indexation, un retard ou une absence de mise en ligne.



Doctrine se réserve expressément, sans indemnisation, le droit de modifier à tout moment tout ou partie du Fiscal by Doctrine ou de sa mise à jour, ainsi que le cas échéant sa présentation ou son support.

Sous ces réserves, Doctrine garantit détenir l'ensemble des droits nécessaires à la fourniture du Fiscal by Doctrine, et garantit ainsi la jouissance paisible du Fiscal by Doctrine.

## 13. Les conditions spécifiques d'accès au RBE

### 13.1. Modalités d'accès au RBE

En tant que prestataire extérieur, Doctrine propose aux personnes mentionnées ci-dessous des services d'intermédiation pour faciliter et accélérer l'accès aux données du RBE.

Vous êtes éligible à accéder à ces informations si vous êtes :

- une personne assujettie aux obligations de vigilance relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au sens de l'article L. 561-2 du Code monétaire et financier, portant sur au moins une des mesures de vigilance mentionnées à ce même article ;
- une personne soumise aux obligations de l'article 17 de la Loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, portant sur la réalisation d'au moins une des mesures de vigilance mentionnées à ce même article ;
- une autorité mentionnée au 2° de l'article L. 561-46 du Code monétaire et financier, dans le cadre de l'exercice de ces compétences en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, ses infractions sous-jacentes et le financement du terrorisme ; ou bien
- en capacité de démontrer un intérêt légitime en ce qui concerne la prévention du blanchiment de capitaux, de ses infractions sous-jacentes et du financement du terrorisme, ainsi que de la lutte contre ces phénomènes, au cas par cas.

Les données concernées sont celles énumérées au deuxième alinéa de l'article L. 561-46 du Code monétaire et financier : nom, nom d'usage, pseudonyme, prénoms, mois, année de naissance, pays de résidence et nationalité des bénéficiaires effectifs ainsi qu'à la nature et à l'étendue des intérêts effectifs qu'ils détiennent dans la société ou l'entité.



L'accès au RBE requiert un Abonnement Doctrine en vigueur et le remplissage d'un formulaire de justification de votre statut de personne assujettie ou disposant d'un intérêt légitime, qui sera validé et accepté par Doctrine.

La résiliation de votre abonnement entraîne automatiquement la suppression de vos accès au RBE.

### **13.2. Les obligations associées à l'accès au RBE**

L'accès au Service est soumis à l'acceptation des engagements listés ci-dessous, qui s'ajoutent aux obligations découlant des autres clauses des CGU et des CGV.

Vous vous engagez à :

- ne pas divulguer les informations obtenues via Doctrine, que ce soit à des tiers ou à des collaborateurs non habilités, et à respecter les restrictions d'utilisation conformément à la réglementation ;
- signaler à Doctrine tout changement de situation concernant les informations renseignées dans le formulaire de demande d'accès ; et
- n'utiliser les données relatives aux bénéficiaires effectifs que dans le cadre de vos missions en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, ses infractions sous-jacentes et le financement du terrorisme.

Nous nous réservons le droit de suspendre votre Compte, votre Abonnement et l'accès aux Services sans dédommagement ou remboursement en cas de non-respect de ces engagements.

### **13.3. Responsabilités et garanties**

Doctrine s'engage à donner aux clients habilités un accès sécurisé et conforme à la réglementation au RBE, permettant ainsi la consultation des données précitées des bénéficiaires effectifs.

L'ensemble des Services décrits dans cet article sont fournis par Doctrine dans le cadre d'une obligation de moyens renforcés, mais ne constituent en aucun cas une obligation de résultat. L'accès au RBE est soumis aux mêmes engagements de niveaux de service que le reste du site de Doctrine.

Doctrine ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la diffusion des informations lorsque ces dernières auront été diffusées en violation de la réglementation applicable.



Vous garantissez Doctrine contre tout litige résultant d'une utilisation non conforme aux lois et réglementations en vigueur.

## 14. Conditions spécifiques à Jobexit

### 14.1. Fonctionnement du simulateur Jobexit

Les Services Jobexit sont disponibles en version gratuite ou payante. Les Services Jobexit gratuits sont disponibles immédiatement après la création du Compte, les services payants après le paiement.

Jobexit vous propose de créer une Simulation de rupture de contrat. Le terme « **Estimation** » désigne la fourniture d'un chiffre calculé conformément aux règles légales mais restant estimatif du fait de paramètres inconnus ou non pris en compte par Doctrine. Le terme « **Calcul** » désigne un chiffre dont l'exactitude est garantie au vu des lois et des conventions collectives, selon les informations fournies par vous et dans la limite des situations prises en compte par Doctrine. Les Calculs et Estimations sont fournis dans la limite des situations prises en compte par Doctrine (les situations non prises en compte sont consultables dans la section « avertissement » du simulateur et sur le PDF exporté, et sous réserve des facteurs d'approximation décrits par Jobexit).

Toutes les Simulations permettent d'obtenir les Services Jobexit suivants :

- Une Estimation de l'indemnité compensatrice de congés payés ;
- Une Estimation de l'allocation chômage ;
- Une Estimation de la date de perception de ces sommes ;
- Une Estimation de la valeur nette et nette après impôts des sommes susvisées.

Vous bénéficiez des Services Jobexit gratuits suivants :

- Une Estimation de l'indemnité de licenciement ou de rupture conventionnelle ;
- Une Estimation d'indemnité négociée ;
- Des scénarios à comparer incluant la démission, la rupture conventionnelle, le licenciement pour motif économique et le licenciement pour motif personnel (comparaisons limitées à 2 scénarios).

Les Services Jobexit suivants sont réservés aux personnes disposant du Module Jobexit :

- Un Calcul de l'indemnité de licenciement ou de rupture conventionnelle et de l'indemnité de préavis ;
- Une Estimation modulable d'indemnité négociée ;
- Une Estimation du risque judiciaire afférent à la rupture ;
- Une Estimation du coût employeur des sommes susvisées ;

- Des scénarios à comparer incluant la démission, la rupture conventionnelle, le licenciement pour motif économique, le licenciement pour motif personnel, le licenciement pour faute grave, et les licenciements pour inaptitude d'origine professionnelle et non-professionnelle (comparaisons limitées à deux scénarios pour les Simulations pour Particuliers).

## 14.2. Sécurité de vos Documents

En ce qui concerne le simulateur Jobexit uniquement, nous prenons l'engagement de supprimer vos Documents automatiquement 24 heures après la fin des opérations d'analyse (océrisation des fiches de paie). Nous ne conservons pas votre Document au-delà de cette durée et n'effectuons pas de sauvegarde de ces Documents.

Par dérogation à ce qui précède, les seuls développeurs salariés à temps plein de Doctrine travaillant sur Jobexit peuvent accéder aux Documents transmis, dans le cadre d'une Simulation pour laquelle vous avez expressément consenti à la conservation de ces Documents, à des fins d'amélioration de nos Services. Dans ces cas, l'utilisation des informations est strictement limitée aux personnes autorisées pour une durée de 18 mois à compter de la collecte.

## 14.3. Niveaux de service

Nous nous efforçons, sur la base d'une obligation de moyens, de maintenir en permanence l'accès au Site Jobexit et nous nous engageons à procéder régulièrement à des contrôles afin de vérifier son fonctionnement et son accessibilité. À ce titre, il est possible que l'accès au Site Jobexit soit momentanément suspendu à des fins de maintenance. Nous faisons notre maximum pour vous informer de ces périodes de maintenance et limiter votre gêne en les prévoyant autant que possible à des horaires de faible utilisation. Nous ne pouvons être tenus responsables des difficultés ou impossibilités momentanées d'accès au Site Jobexit qui auraient pour origine des circonstances extérieures, notamment des perturbations des réseaux de télécommunication ou des défauts de nos prestataires d'hébergement. Nous nous engageons à mettre en œuvre nos meilleurs moyens pour assurer la fiabilité et la rapidité de mise en ligne des données que nous diffusons.

## 15. Durée du contrat

Étant précisé que le contrat s'applique à l'Utilisation du Site et à l'accès à nos Services par le biais d'un Compte, ces CGV restent en vigueur tant que votre Compte est actif.

L'Abonnement souscrit dans le cadre des présentes CGV est indépendant de la durée du contrat qui nous lie. Après la résiliation de l'Abonnement, certaines de nos obligations respectives continuent de s'appliquer. Hormis l'obligation de paiement et la fourniture des Services, nos engagements mutuels perdurent jusqu'à la suppression du Compte.



À la résiliation de votre Abonnement, vous pouvez supprimer votre Compte manuellement au moyen de la fonctionnalité dédiée dans la section « Paramètres ». Sans action de votre part, votre Compte sera automatiquement supprimé à compter d'un an d'inactivité conformément à notre politique de données personnelles.

## 16. Divers

### 16.1. Cession du contrat

Doctrine peut céder les présentes CGV à une entité affiliée ou dans le cadre d'une fusion, d'un changement de contrôle ou de la vente de tout ou partie de ses actifs, sans accord de votre part, sous réserve que (1) vous soyez préalablement informé de cette cession ; que (2) le cessionnaire s'engage à respecter les obligations prévues les CGV ; et que (3) l'entité cédante se porte garantie de l'exécution des obligations contractuelles par le cessionnaire.

Sous réserve de ces conditions, les CGV resteront pleinement applicables aux Parties, ainsi qu'à leurs successeurs et ayants droit.

Ni une telle cession ni un changement de contrôle de Doctrine (au sens du Code de commerce) n'ouvrent de droit à résiliation de votre part.

### 16.2. Relation entre les Parties

Les Parties reconnaissent qu'elles agissent en tant que co-contractants indépendants. Les présentes CGV ne créent ni partenariat, ni franchise, ni coentreprise, ni relation d'agence, ni relation fiduciaire, ni relation de subordination.

### 16.3. Notifications

Toutes les notifications que nous vous fournissons dans le cadre des présentes CGV peuvent être envoyées par écrit :

- par courrier postal à l'adresse postale que vous avez indiquée sur le Bon de commande ;
- par courrier électronique à l'adresse e-mail que vous avez indiquée sur le Bon de commande.

Vous devez nous adresser vos notifications par courrier postal à l'adresse suivante : 190 Rue Championnet, 75018 Paris.



Les notifications seront transmises au titulaire de l'Abonnement, à savoir le signataire du bon de commande. Pour les Abonnements d'équipe, l'Organisation s'engage à transmettre les informations notifiées à tous ses Utilisateurs.

## **16.4. Tolérance**

Aucune tolérance sur l'application des dispositions des CGV ne peut être interprétée comme valant renonciation de Doctrine à s'en prévaloir ultérieurement.

## **17. Mises à jour**

Nous nous réservons le droit de modifier, mettre à jour ou faire évoluer les CGV à tout moment. Toute modification fera l'objet d'une information par tout moyen adéquat quinze (15) jours avant l'entrée en vigueur des nouvelles CGV. Toute navigation à l'issue de cette période sera soumise aux nouvelles CGV. Pour les Abonnements Équipe, la notification est adressée au signataire du bon de commande. Vous pouvez nous notifier durant ce délai votre refus des nouvelles conditions, auquel cas les présentes conditions continueront à s'appliquer sans modification.

Les conditions particulières négociées continuent de s'appliquer pendant la durée de l'Abonnement initial, sans préjudice des modifications ultérieures des CGV.

Par dérogation à ce qui précède et sans préjudice de l'article 5.1 relative au changement de prix, la mise à jour du Contrat pour ajouter des conditions spécifiques à de nouveaux Services ne donne pas lieu à possibilité de refus.

## **18. Règlement des litiges**

Nous sommes toujours disposés à examiner une solution amiable avant toute action en justice. En cas d'action judiciaire, le litige sera soumis à la loi française et à la juridiction du Tribunal judiciaire de Paris, ou, à défaut, du tribunal français territorialement compétent.

## **19. Entrée en vigueur**

Les présentes conditions générales sont entrées en vigueur le 23 janvier 2026.

# Contrat de sous-traitance

Ce contrat de sous-traitance (ci-après « **Contrat de sous-traitance** ») régit les traitements de données personnelles nécessaires à la fourniture de nos Services impliquant le téléversement de Documents, tels que décrits à l'article 2 des CGV. Ce contrat de sous-traitance fait partie intégrante des CGV.

Les Parties reconnaissent et acceptent que, concernant le traitement des données personnelles effectué pour la fourniture des Services impliquant le téléversement des Documents :

- Le Client agit en tant que **responsable de traitement** ;
- Doctrine agit en tant que **sous-traitant**.

## 1. Objet du contrat de sous-traitance

Le Contrat de sous-traitance a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Doctrine, en tant que sous-traitant, s'engage à effectuer les opérations de traitement de données personnelles pour le compte du Client.

## 2. Description du traitement

Doctrine est autorisée à traiter pour le compte du responsable de traitement les données à caractère personnel nécessaires pour fournir les Services impliquant le téléversement de Documents, tels que définis à l'article 2 des CGV.

- **La nature du traitement** : La collecte, le traitement et le cas échéant, le stockage des Documents téléchargés sur la plateforme.
- **La finalité du traitement** : Fournir et assurer la continuité des Services aux Clients impliquant le téléversement de Documents par les Utilisateurs.
- **Les catégories de données personnelles** : Toute donnée personnelle susceptible d'être contenue dans les Documents que vous téléversez pour les besoins des Services.
- **Les catégories de personnes concernées** : Toute personne concernée mentionnée dans les Documents téléchargés pour la fourniture des Services.



- **La durée de conservation des données personnelles** : Dans les deux (2) semaines à compter de la fin du contrat (résiliation ou expiration de l'Abonnement et/ou du Module).

### 3. Obligations de Doctrine

#### 3.1. Traitement des données

Doctrine s'engage à ne traiter les données personnelles que pour la finalité faisant l'objet de la sous-traitance et conformément aux instructions documentées du Client. Si Doctrine considère qu'une instruction constitue une violation d'une disposition légale ou réglementaire portant sur la protection des données personnelles, Doctrine en informera immédiatement le Client.

Si Doctrine est tenue de procéder à un transfert de données vers un pays tiers ou à une organisation internationale, en vertu du droit applicable au Contrat de sous-traitance, elle s'engage à informer le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information pour des motifs importants d'intérêt public.

#### 3.2. Confidentialité

Doctrine s'engage à garantir la confidentialité des données personnelles traitées dans le cadre du présent contrat.

À cet effet, Doctrine veille à ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel en vertu du présent Contrat de sous-traitance soient soumises à un engagement de confidentialité et aient reçu une formation de sensibilisation en matière de protection des données personnelles.

De plus, Doctrine s'engage à prendre en compte les principes de protection des données dès la conception et par défaut dans la conception des Services impliquant le téléversement de Documents.

#### 3.3. Sous-traitance ultérieure

Doctrine peut faire appel à des sous-traitants (ci-après « **Sous-traitants ultérieurs** ») pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, il informe préalablement et par écrit, au moins quinze (15) jours à l'avance, le Client de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement de Sous-traitants ultérieurs. Cette information doit indiquer clairement les activités de traitement sous-traitées, l'identité et les coordonnées du sous-traitant et les dates du contrat de sous-traitance. Le Client dispose d'un délai maximum de trente (30) jours ouvrés à compter de la date de réception de cette information pour



présenter ses objections. En l'absence d'opposition de la part du Client, il est réputé avoir accepté l'ajout ou remplacement d'un sous-traitant ultérieur. En cas d'objection, Doctrine prendra attaché avec le Client pour déterminer si l'objection est justifiée. En cas d'objection justifiée, Doctrine ne recourra pas au Sous-traitant ultérieur concerné, menant à une désactivation des Services nécessitant le recours à ce Sous-traitant ultérieur pour le Client. La liste des Sous-traitants ultérieurs de Doctrine est disponible à l'adresse suivante : <https://wwwdoctrine.fr/centre-donnees-personnelles/guide/sous-traitance-ulterieure>.

Le Sous-traitant ultérieur est tenu de respecter les obligations du présent contrat pour le compte et selon les instructions de Doctrine. Il appartient à Doctrine de s'assurer que le Sous-traitant ultérieur présente les mêmes garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du règlement européen sur la protection des données. Si le Sous-traitant ultérieur ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, Doctrine demeure pleinement responsable devant le Client de l'exécution par le Sous-traitant ultérieur de ses obligations.

### **3.4. Transferts hors UE**

Doctrine est autorisée à transférer les données à caractère personnel traitées dans le cadre du contrat vers des pays situés hors de l'Union européenne, vers tout pays offrant un niveau adéquat de protection des données par la Commission européenne ou sous réserve (i) de la mise en place de garanties appropriées telles que définies au Chapitre V du RGPD ou (ii) de la signature de clauses contractuelles types.

### **3.5. Coopération dans le cadre du respect du RGPD**

Doctrine s'engage à assister le Client, dans la mesure du possible et de manière raisonnable, pour la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données, pour répondre à une demande d'exercice de droits et/ou à une demande présentée par une autorité de contrôle compétente.

### **3.6. Information et exercice des droits des personnes concernées**

Il appartient au Client de fournir l'information aux personnes concernées par le traitement au moment de la collecte des données. Lorsque les personnes concernées exercent auprès de Doctrine des demandes d'exercice de leurs droits, Doctrine adressera ces demandes dès réception au Client.



## **3.7. Notification des violations de données personnelles**

Doctrine s'engage à notifier au Client de toute violation de données personnelles dans un délai raisonnable après en avoir pris connaissance, accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au Client, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente.

## **3.8. Documentation et audit**

Doctrine met à la disposition du Client la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits.

## **3.9. Mesures de sécurité**

Doctrine s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes :

- **Des mesures de pseudonymisation et de chiffrement des données personnelles :** chiffrement des données avec les algorithmes AES 256 au repos et TLS 1.2 en transit.
- **Des moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement :**
  - Les données personnelles traitées sont hébergées au sein de l'Union européenne par un prestataire d'hébergement hautement sécurisé AWS et certifié ISO 27001/2013, 27017/2015, 27018/2019 et 9001/2015.
  - Doctrine a établi une Politique d'accès aux données personnelles traitées et un contrôle d'accès est réalisé de manière trimestrielle.
- **Des moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique :**
  - Doctrine a établi une politique de sauvegarde, ainsi qu'une procédure de continuité d'activité et de réponse en cas de sinistre ;
  - Doctrine procède annuellement à des tests de simulation de crise et de restauration de sauvegardes.
- **Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement :**
  - Doctrine soumet une réplique de son Site à un système de pentests, Yogosha, afin de révéler d'éventuelles failles. En cas de découverte de failles, Doctrine s'engage à la résoudre selon la criticité de la faille et à rémunérer le chercheur qui a identifié la faille.
  - Doctrine réalise un audit interne annuel pour s'assurer qu'elle respecte et maintient les contrôles de sécurité conformément à la norme ISO 27001.



La liste de nos mesures de sécurité est consultable sur le Trust Center au lien suivant : <https://trustdoctrine.com/>.

### **3.10. Sort des données**

Au terme du présent Contrat de sous-traitance, Doctrine s'engage à supprimer automatiquement les données personnelles dans les deux semaines à compter de l'expiration ou la résiliation de l'Abonnement, ou à les restituer gratuitement au Client à sa demande, sans conservation de copie, à moins que le droit de l'Union ou le droit de l'État membre n'exige la conservation des données à caractère personnel.

## **4. Obligations du Client**

Le Client, en tant que responsable de traitement, s'engage à veiller, au préalable et pendant toute la durée du traitement, au respect des obligations prévues par le RGPD.